

Janvier – Juin 2018

## Actualités réglementaires

R.A.S

## Actualités normatives

R.A.S

## Actualités de la FAQ

La FAQ a été transférée sur le nouveau site internet du CEREMA

<https://www.cerema.fr/fr/activites/habitat-batiment/faq-metrologie-permeabilite-air>

Une mise à jour de la FAQ a été réalisée.

### *Nouvelles questions/réponses publiées sur la FAQ*

#### **07/03/2018 - MESURE – Existe-t-il une classification des fuites observées sur les réseaux de ventilation ?**

Lors d'un essai de perméabilité à l'air d'un réseau de ventilation, si le mesureur observe une fuite sur le réseau, il doit la mentionner dans son rapport de mesure. Pour faciliter le recensement de ces fuites, une classification est proposée par le Club Perméa. L'utilisation de cette classification n'a pas de caractère obligatoire, et ne saurait engager la responsabilité des auteurs du document.

#### **04/06/2018 - ÉCHANTILLONNAGE – Lorsque la mesure est réalisée sur une section de réseau, que faire si le résultat n'est pas conforme ?**

Pour les systèmes desservant plusieurs logements ou des locaux tertiaires, à défaut de faire la mesure sur le réseau en entier, il est possible de faire la mesure sur une section continue de réseau. Si le test de la section continue n'est pas conforme à l'objectif de classe d'étanchéité à l'air, le maître d'ouvrage peut demander un nouveau test sur une section de réseau plus grande (voire sur le réseau complet), incluant la première section mesurée :

- si cette nouvelle mesure est conforme à l'objectif de classe d'étanchéité, le réseau est déclaré conforme ;
- si cette nouvelle mesure est non conforme, des corrections doivent être apportées sur le réseau pour obtenir une étanchéité à l'air satisfaisante. Ensuite, le mesureur devra mesurer le réseau entier, éventuellement par tronçons.

Sinon le réseau mesuré est déclaré non conforme à l'objectif affiché.

**04/06/2018 - MESURE – Si une procédure d'entretien de réseau prévoit que les trappes de visite soient scotchées par le maître d'ouvrage après chaque entretien, faut-il conserver ces adhésifs pendant le test de perméabilité à l'air du réseau ?**

Une telle procédure n'est pas acceptable sachant que des produits existent pour faire l'entretien dans de meilleures conditions. Les trappes scotchées ne font d'ailleurs pas partie des bonnes pratiques (cf NF EN 12097). Par conséquent, dans une telle situation, il faut retirer les adhésifs avant de faire le test de perméabilité à l'air du réseau.

**Questions/réponses modifiées ou mises à jour**

R.A.S